

Certificat de mise en état (procédure par voie d'audition)

N° de dossier : 1301-0000

COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE **MONCTON**

ENTRE : ²⁵

Marie Cormier
PARTIE REQUÉRANTE

- et -

Robert Cormier
PARTIE INTIMÉE

CERTIFICAT DE MISE EN ÉTAT (procédure par voie d'audition) (FORMULE 47B)

JE SOUSSIGNÉE, **Marie Cormier**, atteste que les plaidoiries sont closes et que je suis maintenant prête pour l'audience.²⁶

Ayant consulté la partie intimée, j'informe la cour de ce qui suit :

- a) nous reconnaissons que toutes les formalités préalables à l'audience sont terminées;
- b) nous estimons que l'audition de la requête durera 15 minutes;
- c) les parties ont l'intention d'utiliser la langue française;
- d) les services d'un interprète ne seront pas requis.

FAIT à **Moncton**, Nouveau-Brunswick, le _____ 20_____.

Marie Cormier

Marie Cormier, partie requérante

²⁵ Si vous présentez une requête conjointe en divorce, les deux époux sont parties requérantes. Toutes les fois que vous verrez l'expression « partie intimée » dans un modèle, remplacez la par « partie requérante ».

²⁶ Si vous présentez une requête conjointe en divorce, indiquez ce qui suit :

Nous, _____ et _____, parties requérantes, attestons que les plaidoiries sont closes et que nous sommes maintenant prêts pour l'audience. Nous informons la cour de ce qui suit : ».